

MODELE DE LETTRE

Genève, le 24 mars 2020

Devoir d'avis (art. 25 SIA 118) suite à l'interruption du chantier, retard et surcoût liés

Madame, Monsieur, Chers clients et chers Maître d'ouvrage,

Nous nous permettons de vous écrire au vu de la situation qui nous touche due au Covid19, avec les conséquences que vous connaissez, à savoir fermeture des chantiers et retards y relatifs.

A cet égard et pour répondre à nos obligations légales et contractuelles, en particulier le devoir d'avis de l'entrepreneur, nous vous notifions le présent avis formel, par recommandé et email, s'agissant des retards et hausse des prix que vous risquez de subir suite à l'interruption de votre chantier, ce à l'appui des art. 373 al. 2 CO cum art. 59 al 1 à 3 SIA 118, et des art. 96 al. 1, 98 al. 1 et 2 SIA 118.

Nous invoquons les motifs suivants à l'appui :

- Exemple retard : (indiquer les retards prévisibles à ce stade, ainsi que leur cause ; non imputables, mais causés uniquement par la situation sanitaire actuelle. Décrire aussi toutes les mesures raisonnables prises pour éviter ces retards (par exemple, remplacement d'ouvriers malades ou à risque), ou démontrer que les mesures de protection indispensables à la protection de la santé des travailleurs ne permettaient pas la poursuite des travaux. Enfin, demander formellement au maître d'ouvrage d'accepter le principe d'une prolongation de délai ainsi que de la renonciation à toute pénalité).
- Exemple surcoût : solliciter une rémunération supplémentaire en cas de surcoûts découlant des effets directs de la crise sanitaire actuelle. En cas de cessation provisoire du chantier, volontaire ou imposée, vous serez peut-être contraint de vous acquitter de frais supplémentaires dans une location de plus longue durée des installations de chantier ou d'autre matériel, ou de supporter des coûts additionnels d'une fermeture et réouverture de chantier (i.e. main d'œuvre et frais de transports en sus). Indiquer les obstacles rencontrés dans le chantier à la suite de la pandémie, ainsi que la nature des surcoûts auxquels vous devez faire face, en précisant que ces surcoûts ne sont pas de son fait, mais causés uniquement par la situation sanitaire actuelle. Par prudence, demander d'ores et déjà au maître d'ouvrage s'il est disposé à supporter par principe ces surcoûts

De plus, nos fournisseurs sont actuellement fermés, ce qui implique que nous n'avons pas de matériel à disposition et sur demande, pour réaliser notre activité.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et des implications directes sur la tenue des chantiers, nous vous remercions de votre compréhension et demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous souhaitant bonne réception du présent courriel, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, chers clients et chers Maîtres d'ouvrage, à l'assurance de nos meilleures salutations.

Entreprise Corona